



PROJET PÉDAGOGIQUE LOCAL ADOS

2025-2026

Depuis septembre 2021, le Service Jeunesse de la Ville de Biarritz et le Centre Social Maria Pia Sont associés dans la gestion d'un lieu spécifique pour les adolescents (11-17 ans) sur Biarritz.

PRESENTATION

Le Local Ados se situe à proximité de l'école Victor Duruy, 136 avenue Kennedy à Biarritz.

Le lieu a été rénové durant l'année scolaire 2021-2022.

Il est aménagé ainsi :

- 1 salle avec coin cuisine, tables, chaises, bureau
- 1 salle avec TV, console de jeux, canapés, jeux de société
- 2 WC
- 1 local de rangement situé dans le bâtiment à côté.
- 1 cour extérieure fermée.

Le Service Jeunesse et le Centre Social gèrent et animent ensemble cet accueil Ados 11/17 ans.

Cette mutualisation des moyens notamment humains permet d'ouvrir le local en continu (du lundi au samedi), de renforcer les objectifs et de réaliser des propositions cohérentes auprès du public jeunes. Ce doit être un lieu repère, identifié par les jeunes de Biarritz.

L'équipe d'animation peut également aller à la rencontre des jeunes sur les quartiers ou à la sortie des établissements scolaires, dans une démarche d'aller vers ceux qui ne fréquentent pas la structure.

Le Service Jeunesse de la Ville de Biarritz et le Centre Social Maria Pia ont défini une organisation commune :

- Un projet pédagogique partagé
- Un règlement intérieur commun
- Un partage de l'organisation du point de vue règlementaire
- Une mise à disposition du personnel de façon réciproque
- Des temps de préparation et d'évaluation en commun

Le Local Ados est un Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Educatif (ACMCE) déclaré auprès des

Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES). Les règles d'encadrement et de fonctionnement sont clairement définies par des textes réglementaires. Chacun des membres de l'équipe de direction et d'animation est titulaire d'un diplôme lui permettant l'exercice des missions qui lui sont confiées.

Du fait du partage des responsabilités entre les 2 structures, il faut noter que :

- La ville de Biarritz est organisatrice et responsable des temps d'accueils périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Le Centre Social Maria Pia est organisateur et responsable des temps d'accueil les mercredis après-midi, les samedis et toutes les vacances scolaires.

OBJECTIFS EDUCATIFS

Depuis 2014, la Ville de Biarritz s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT), conçu de façon concertée avec l'ensemble des acteurs éducatifs et renouvelé tous les 3 ans.

La réécriture du projet fait notamment partie des objectifs partagés avec la CAF dans le cadre la Convention Territoriale Globale.

Parmi les thèmes éducatifs de ce nouveau plan 2024/2027 :

1. Bien être – santé

Objectifs éducatifs : Promouvoir l'activité physique. Développer et acquérir des compétences motrices. Développer des actions de prévention des risques. Faire la promotion de la santé.

2. Citoyenneté – engagement :

Objectifs éducatifs : Connaître et protéger son environnement. Développer et acquérir de l'autonomie. Participer, s'impliquer, être acteur. Promouvoir l'engagement citoyen et écocitoyen.

3. Coopération – partage

Objectifs éducatifs : Renforcer l'inclusion de tous les publics. Renforcer la continuité des parcours éducatifs par un travail partenarial entre professionnels. Favoriser le vivre ensemble. Accompagner la parentalité.

4. Ouverture – Epanouissement

Objectifs éducatifs : Proposer une diversité d'activités accessibles au plus grand nombre. Encourager la création et l'expression artistiques. Connaître, rencontrer, pratiquer. Promouvoir la langue et la culture basques.

En parallèle, le Centre Social Maria Pia a renouvelé son projet social pour la période 2025-2028. Le projet social est construit en référence aux finalités et missions générales de l'animation de la vie sociale et aux besoins constatés. Il présente les axes d'interventions prioritaires et les objectifs généraux poursuivis au travers du plan d'actions et d'activités adaptées.

Chaque structure de l'animation de la vie sociale, quelle que soit son importance et son territoire d'implantation poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

5 axes de travail ont été établis dans le nouveau projet social :

- Vie associative et démocratie
- Animation locale
- Education – Prévention
- Accès aux droits
- Actions solidaires et citoyennes

En prenant en compte les objectifs éducatifs de ces documents cadres, nous avons établi ensemble des objectifs pédagogiques communs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **O1 : Proposer un accueil adapté pour les 11/17 ans**
 - Proposer des temps d'accueil libres du lundi au vendredi, après l'école
 - Organiser des activités, sorties, séjours – les mercredis, samedis et vacances scolaires
 - Prendre en compte les spécificités de chacun afin de garantir un accueil accessible à tous
 - Développer des projets en partenariat avec des acteurs locaux
- **O2 : Amener les jeunes à être acteurs dans le fonctionnement du local et dans la mise en œuvre de leurs projets**
 - Une réunion hebdomadaire au cours de laquelle les jeunes, accompagnés des animateurs, organisent leurs sorties, leurs projets, leurs séjours
 - Des « Capitaines du Local » élus parmi les jeunes, lien entre les jeunes et l'équipe d'animation
 - Des actions d'autofinancement pour financer les projets (chantiers, vente, nettoyage...)
- **O3 : Concourir à l'épanouissement des jeunes**
 - Assurer un suivi individuel des jeunes
 - Prévenir les risques et les déviances
 - Favoriser l'inclusion de tous et accepter les différences
 - Proposer des actions favorisant le bien-être
- **O4 : Établir une relation de confiance avec les familles**
 - Adopter une posture d'écoute et d'échanges avec les familles
 - Accompagner, orienter lors de situations spécifiques
 - Établir des liens avec les partenaires parentalité
 - Proposer des temps de partage parents-enfants : cuisine, sorties

FONCTIONNEMENT

- **Le public accueilli**

Le Local Ados est ouvert aux adolescents de 11 à 17 ans de Biarritz et des alentours.

Une dérogation est possible pour les adolescents scolarisés au collège avant les 11 ans. Ainsi que pour les jeunes de 18 ans durant l'année de leur majorité.

Lors de l'adhésion, la famille et l'équipe d'animation échangent sur le projet et le fonctionnement du Local Ados.

En vertu de nos objectifs éducatifs et pédagogiques, l'accueil Ados est ouvert aux adolescents en situation de handicap.

Une rencontre avec le jeune et les parents se fera en amont afin de prendre connaissance de la pathologie du jeune, des aménagements nécessaires, des éventuels traitements, des attitudes à avoir ou à éviter...

- **L'accueil libre**

Le Local Ados sera ouvert de façon libre :

- **En période scolaire :**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 19h00

Les mercredis de 12h15 à 18h00

Sur ces créneaux, les adolescents peuvent venir de façon libre, sans réservation, pour échanger, rencontrer d'autres jeunes, se détendre.

Un animateur assure l'accueil, veille au bon fonctionnement du local, et accompagne les jeunes dans leurs demandes. Les heures d'arrivée et de départ de chacun sont notées sur la feuille de présence du jour.

L'accueil libre est gratuit, seule l'adhésion annuelle est obligatoire.

- **Les temps organisés : activités, chantiers, séjours, ...**

Un programme d'activités est réalisé par l'équipe d'animation avec la participation active des jeunes. Ces activités sont proposées généralement :

- **En période scolaire :**

Les mercredis de 13h30 à 18h

Les samedis de 11h à 18h

- **Pendant les vacances scolaires :**

Du lundi au vendredi de 10h à 18h

Des soirées et projets spécifiques peuvent également être proposés en dehors des horaires classiques. Pour participer aux activités proposées, il est indispensable de s'inscrire en amont auprès des animateurs.

Le tarif est fixé en fonction de l'activité proposée.

- **Arrivées et départs des jeunes**

- Sur les temps d'accueil libre, les adolescents peuvent venir et partir librement.
Les heures d'arrivée et de départ sont notées.
Les familles peuvent choisir si le jeune peut partir seul du Local, ou s'il ne peut pas.
- Sur les temps organisés (chantier, activités, projets ...), l'adolescent participe à l'activité.
Les familles peuvent choisir si le jeune part seul, à la fin de l'activité, ou s'il ne peut pas.

Les familles ont la possibilité de définir les modalités de départ. Elles doivent le notifier sur la fiche d'inscription du jeune. Tout changement de modalité de départ doit être signalé par écrit à l'équipe d'animation.

Les adolescents ne sont plus sous la responsabilité des organisateurs lorsqu'ils quittent l'accueil, c'est-à-dire dès qu'ils sortent de l'enceinte du Local.

- **Activités**

Le Local Ados est un lieu de rencontres et d'échanges. On peut venir simplement écouter de la musique, discuter avec des copains. Mais c'est également un lieu qui sert de point de départ, et, avec l'aide de l'équipe pédagogique, qui permet d'organiser leurs loisirs et de réaliser leurs projets.

Les jeunes sont associés à la définition des projets et des programmes d'activités.

La programmation est diverse et variée, elle investit les champs du sport, de la culture, de la protection de l'environnement, de la santé, de l'information, de la prévention ...

Les pratiques sportives le nécessitant sont encadrées par des professionnels diplômés, dans le respect des règles de sécurité spécifiques à chacune des disciplines.

Des bénévoles peuvent compléter l'encadrement de certaines activités, pour apporter une compétence ou aider à la sécurité.

Des séjours d'une à plusieurs nuits peuvent être proposés aux jeunes.

Des soirées peuvent également être proposées.

Dans le cadre de certains projets, les jeunes peuvent être laissés en autonomie complète, pour une durée déterminée et avec des règles de sécurité claires, précises à respecter et avec un animateur référent pédagogique du groupe.

- **Les repas**

Les repas ne sont pas fournis. Les familles peuvent préparer un repas chaud à leur enfant si les activités se déroulent toute la journée au local. Pour les sorties, les familles doivent préparer un repas froid.

Les mercredis, les adolescents venant directement de leur établissement scolaire au local peuvent amener leur repas, froid ou à chauffer, et déjeuner au local.

Lors des séjours, les repas peuvent être réalisés par l'équipe avec la participation des jeunes. Des ateliers cuisine peuvent être proposés dans le cadre des activités du local ; les jeunes consomment les plats réalisés.

En cas d'allergie ou de repas spécifique, les familles le notent dans la fiche sanitaire et le signalent aux animateurs.

- **Transport des enfants et déplacements**

Lors des sorties organisées dans le cadre du Local Ados, les déplacements peuvent s'effectuer :

- En minibus 9 places
- Dans les transports en commun
- A pied
- A vélo

- **Adhésion au Local Ados**

Pour fréquenter le Local Ados en accueil libre ou lors des temps organisés, il faut compléter le dossier d'inscription et régler les frais d'adhésion annuels.

- **Inscriptions aux activités organisées**

Les inscriptions se font au Local Ados. Les modalités d'inscription sont précisées dans le Règlement Intérieur.

- **Cagnottes**

Les chantiers jeunes permettent aux adolescents de cumuler une cagnotte. A chaque participation à un chantier, l'adolescent gagne un « capital ». Les animateurs notent les présences aux chantiers et créditent les cagnottes des jeunes.

Le jeune peut ensuite utiliser sa cagnotte pour réduire le coût des sorties et des séjours, ou pour financer un projet personnel (BSR, BAFA, licence sportive, etc...), ceci après concertation entre le jeune, sa famille et l'équipe d'animation.

La multiplication des chantiers permet aux jeunes de disposer de cagnottes importantes. Ces cagnottes sont réactualisées à partir de la fin du mois de Mai. Il est important de prévoir la dépense de la cagnotte avant la fin du mois de Juin.

- **Comité de suivi**

Un comité de suivi est mis en place, composé de jeunes, de parents, de membres de l'équipe d'animation, d'élus et des partenaires institutionnels.

Il permet d'échanger sur les projets du Local Ados, d'évaluer les actions en intégrant les jeunes et les familles.

Il est réuni régulièrement, au moins une fois dans l'année scolaire.